

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Projet de Chaire Gilles DELEUZE "Métropole, nature, démocratie" - Subvention
à la Fondation Bordeaux Université - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, et notamment à l'occasion de la refondation du C2D ou au travers de la construction du projet métropolitain, la CUB cherche à développer de nouvelles manières de concevoir le territoire et de penser la ville en créant d'autres formes de relations avec les partenaires, les acteurs du territoire et la société civile.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Bordeaux a été sollicitée pour participer à la création d'une chaire dénommée Gilles Deleuze autour des thématiques : «Métropole – Nature – Démocratie».

Ce projet est porté par la Fondation Bordeaux Université, qui a été créée en Décembre 2009 par l'Université de Bordeaux pour accompagner son développement et qui constitue une interface entre les mondes universitaire et socio-économique. Relevant du statut particulier des fondations universitaires ressortant du décret n°2008-326 du 7 Avril 2008 et disposant de l'autonomie financière, elle est financée grâce au mécénat et à la collaboration avec différents partenaires.

Au titre de ses missions, elle peut être amenée, en mobilisant divers partenaires et donateurs (particuliers, entreprises, associations, institutions publiques), à assurer le développement de chaires, c'est-à-dire de structures finançant des activités de recherche et/ou de formation sur des sujets répondant à des objectifs d'intérêt général.

Le projet de Chaire DELEUZE vise ainsi à :

- * produire et partager une réflexion originale et transversale sur les thématiques de la Ville, de la participation et des problématiques environnementales,
- * contribuer à une vision collective de la métropole, en croisant des regards d'experts, de citoyens, d'universitaires et d'acteurs du monde économique.

Construite pour une durée de trois ans, elle accueillera, pendant une durée minimale d'un mois et dans des champs disciplinaires variés (sociologie, philosophie, ethnologie, sciences...), un chercheur, un artiste ou un technicien, français ou étranger, dont l'œuvre s'inscrit dans le périmètre de la chaire.

Elle mettra en place, chaque année, un programme d'actions diversifiées, à destination des étudiants, mais également, selon les cas, des élus et agents de la Cub, des membres du C2D ou encore en accès libre au public. Parmi les types d'actions possibles, figureront, par exemple :

- * des enseignements et cours délivrés par le chercheur invité au sein des universités partenaires,
- * des ateliers de travail en lien avec la Communauté urbaine de Bordeaux ou le C2D,
- * des conférences publiques...

La thématique retenue pour l'année 2012/2013 est celui de la justice environnementale.

Le fonctionnement de la chaire reposera sur deux instances :

- * un Comité de Pilotage composé d'universitaires bordelais, de représentants des mécènes et d'un représentant de la Fondation, organe qui sera chargé de construire le programme d'activités et d'en suivre l'exécution (gestion financière et organisation de la communication),
- * un Conseil scientifique, regroupant des universitaires et des experts, qui proposera au Comité de Pilotage les noms des chercheurs pouvant être invités et les thèmes à aborder.

Afin de contribuer à la création et au fonctionnement de cette chaire, notre Etablissement Public est donc sollicité pour apporter à la Fondation une subvention de 17 000 € sur trois ans, soit 5 666,66 €/an, dans le cadre du plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT SUR 3 ANS	NATURE	MONTANT SUR 3 ANS
Salaires (chercheurs invités)	30 900 €	Communauté Urbaine de Bordeaux	17 000 €
Frais de déplacements	14 400 €		
Impression, traduction, interprétariat	12 000 €	Mécénat d'entreprises	60 000 €
Locations, restauration	15 501 €		
Frais de gestion (Fondation)	4 199 €		
TOTAL	77 000 €	TOTAL	77 000 €

Compte tenu de la vocation de cette chaire et des thématiques abordées, qui s'inscrivent largement dans les compétences et politiques communautaires (en matière d'urbanisme et de développement durable notamment) mais aussi dans une nouvelle manière d'appréhender les évolutions urbaines à une échelle métropolitaine et dans une approche ouverte et participative, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Le soutien de notre Etablissement Public, à hauteur de 17 000 € maximum pour les trois ans de fonctionnement de la Chaire sera formalisé dans une convention cadre. Au-delà de la subvention pour l'année 2012 (année universitaire 2012/2013), arrêtée à 5 666,66 €, l'inscription des crédits pour la subvention pour les années suivantes devra être confirmée lors du vote du Budget Primitif de l'exercice considéré.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la demande de financement présentée par la Fondation Bordeaux Université,
VU le décret n° 2008-326 du 7 Avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires,
VU le Code Général des Collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de Chaire DELEUZE «Métropole – Nature – Démocratie» et son programme d'actions présentent un intérêt pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : Une subvention de 17 000 est accordée à la Fondation Bordeaux Université afin de contribuer au fonctionnement, sur trois ans, de la Chaire DELEUZE « Métropole, nature et démocratie ».

Article 2 : Le montant de la subvention pour l'année 2012 (année universitaire 2012/2013), est arrêté à 5 666,66 €, l'inscription des crédits pour la subvention pour les années suivantes devant être confirmée lors du vote du Budget Primitif de l'exercice considéré.

Article 3 : M. le Président est autorisé à signer la convention cadre ci-annexée fixant les modalités d'octroi de la subvention communautaire.

Article 4 : La dépense correspondante pour la subvention 2012 sera imputée au Budget de l'exercice en cours, Chap. 67, article 6748, fonction 0200, CRB VD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 OCTOBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2012

Mme. CHRISTINE BOST